



Obligation des enfants envers leur mère malade

Par **Jade0683**, le **10/02/2010** à **16:44**

Bonjour,

Nous sommes enfants d'une mère très souffrante, voire condamnée et ce dû à une non-transmission du diagnostic aux enfants par l'un de mes frères alors que la maladie a énormément évolué. En effet, un de mes frères a gardé tous les documents médicaux pendant un certain temps (5 mois), "ignorant" la gravité de la maladie. Car si cette maladie avait été considérée dès la prise de conscience du grave diagnostic et traitée, elle n'aurait pas évolué aussi vite.

Heureusement, nous avons pu récupérer les documents mais il était presque déjà trop tard. Il n'y a que ma femme et moi qui nous occupons d'elle.

Financièrement, maman est à 100%, mais il faut l'accompagner pr la chimio et ts ls soins relatifs. Je la garde chez moi et ma femme ou moi-même, alors que nous travaillons, faisons tout ce qui est dans nos possibilités et nos moyens pour lui venir en aide et surtout l'heberger, car souvent au pays, mais ressortissante. Ma question est : peut-on intervenir juridiquement pour obliger tous les frères et soeurs à prendre le relais chacun leur tour pour l'accompagner dans toutes ses démarches, que ce soit les soins, le soutien physique et moral, l'hébergement, l'aide financière éventuellement....

Merci pour votre réponse qui est maintenant d'une urgence primordiale.

Bien cordialement.